

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 24 février 2021, à 15 heures

Président : M. Gonçalo de Barros Carvalho e Mello Mourão(Brésil)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1563^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Nous allons poursuivre le débat de haut niveau de la Conférence. Nous entendrons les allocutions des dignitaires en suivant la liste des orateurs distribuée au préalable, qui est disponible sur le site Web de la Conférence. Nous allons tout d'abord entendre une allocution de M. Fayssal Mekdad, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la République arabe syrienne attache une grande importance à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation consacrée au désarmement, ainsi qu'au maintien de son rôle, de son statut et de son mandat. Nous espérons que la Conférence sera en mesure d'assumer à nouveau le rôle essentiel qui est le sien et de convenir d'un programme de travail complet et équilibré qui préservera les principes et le mandat de négociation de la Conférence. À cet égard, je tiens à souligner la détermination de la République arabe syrienne à coopérer avec les Présidents dans les efforts qu'ils déploieront pour dynamiser les travaux de la Conférence sur la base de son ordre du jour, dans le respect du professionnalisme, des principes de neutralité et d'intégrité et du Règlement intérieur.

Le désarmement nucléaire est une priorité absolue pour la Conférence du désarmement, comme le prévoit le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La Syrie est favorable à la réalisation de cet objectif, dans le cadre de la Conférence, par la négociation d'une convention garantissant l'élimination non discriminatoire et réalisable des armes nucléaires selon un calendrier précis. De l'avis de la Syrie, la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue aux efforts consentis pour parvenir à un monde exempt de telles armes. La Syrie soutient la négociation, au sein de la Conférence, d'un instrument mondial juridiquement contraignant, non soumis à conditions et irréversible qui offre des garanties efficaces aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, dans l'attente de leur élimination complète. La Syrie précise que la négociation de tout traité international interdisant la production de matières fissiles doit être replacée dans le contexte des objectifs du désarmement nucléaire, en intégrant les stocks de ces matières dans le champ d'application d'un tel traité.

Face aux préoccupations croissantes que suscite la perspective d'une nouvelle course aux armements dans l'espace, la République arabe syrienne réitère son appui au projet de traité proposé par la Fédération de Russie et la Chine relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace.

Afin de consolider le cadre juridique applicable à la lutte contre le terrorisme pour y inclure toutes les armes de destruction massive, la Syrie renouvelle son soutien en faveur de l'ouverture de négociations au sein de la Conférence sur un projet de convention sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, sur la base du texte proposé par la Fédération de Russie.

Ces dernières années, la Conférence du désarmement a pâti des manœuvres de certains États qui ont tenté de profiter de la plateforme offerte par la Conférence pour régler leurs comptes avec les États qui ne partagent pas leurs positions et leurs politiques hostiles. Ces États ont non seulement empêché la Conférence de renouer avec le rôle de fond qui est le sien, mais ils ont également sapé la crédibilité et le rôle des mécanismes institués sur la base des accords négociés au sein de la Conférence du désarmement.

La politisation des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a empêché cette dernière de s'acquitter des fonctions qui lui sont dévolues par la Convention et fait peser une menace sur sa crédibilité et son avenir. Les pressions exercées par les Américains et les Occidentaux sur le Secrétariat technique ont pour but de transformer l'Organisation en un outil destiné à cibler certains États parties à la Convention, et ce, au service des intérêts géopolitiques des États-Unis d'Amérique, seule partie à la Convention à détenir des armes chimiques sans interruption depuis la Seconde Guerre mondiale. Après avoir milité avec succès en faveur d'une décision illégale visant à créer la dénommée « Équipe d'enquête et d'identification », en violation des dispositions de la Convention, les États-Unis et la France cherchent à présent à promouvoir de nouvelles décisions, dans le but de trouver de nouveaux prétextes pour se livrer à de nouveaux actes d'agression contre la

Syrie et d'encourager les organisations terroristes à perpétrer davantage d'attaques à l'arme chimique montées de toutes pièces, au service des politiques hostiles des États-Unis et d'Israël. À cet égard, nous soulignons que la République arabe syrienne ne tolérera pas de tels agissements, pas plus qu'elle ne permettra que des organisations internationales, telles que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, deviennent une vitrine pour les politiques occidentales. Il en va de la responsabilité collective de tous les États membres de l'Organisation et de cette Conférence.

La mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et plus spécifiquement du désarmement nucléaire en application de l'article VI du Traité, revêt une importance particulière. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, qui se tiendra cette année, nous donne une nouvelle occasion de dégager un consensus effectif pour progresser dans la mise en œuvre des engagements et des obligations énoncés dans le Traité, dans les documents finaux des précédentes Conférences d'examen et dans les résolutions qui en découlent. Dans ce contexte, la République arabe syrienne insiste sur la nécessité d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen en 1995 dans le cadre des principales mesures de prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

La position d'Israël, seul État du Moyen-Orient doté d'armes de destruction massive, et son refus d'adhérer aux principaux traités et conventions relatifs à l'interdiction et à la non-prolifération des armes de destruction massive en font la principale menace pour la paix et la sécurité dans la région. Cette réalité et le retard persistant enregistré dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient sapent l'ensemble du système de non-prolifération.

Le retrait des États-Unis d'Amérique du Plan d'action global commun a constitué un revers pour la diplomatie internationale multilatérale. Nous demandons par conséquent à la nouvelle administration américaine de réintégrer le Plan sans condition, comme l'exige le Gouvernement iranien. À notre avis, la levée des sanctions imposées par la précédente administration américaine, en violation des obligations lui incombant en vertu du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, est impérative pour assurer la mise en œuvre du Plan. La Syrie soutient les mesures annoncées par la République islamique d'Iran en vue de préserver le Plan d'action global commun.

La Syrie se félicite de l'initiative du Président Vladimir Poutine, qui a abouti à l'annonce d'un accord visant à proroger sans condition le nouveau Traité START pour cinq années supplémentaires. La Syrie espère que l'approbation, par les États-Unis, de la proposition russe concernant la prorogation du Traité marquera un nouveau départ, lui permettant ainsi de se conformer à nouveau aux obligations qui lui incombent en vertu des conventions et traités internationaux et de renoncer aux politiques unilatérales qui ont fait peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales ces dernières années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fayssal Mekdad, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne. Nous allons à présent entendre une allocution de M. Sohail Mahmood, Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

M. Mahmood (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis ravi de m'exprimer à l'occasion de ce débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cet auguste organe. Le Pakistan se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous et les prochaines présidences de la Conférence du désarmement cette année.

La Conférence est une pièce maîtresse des mécanismes de désarmement de l'ONU. Elle joue un rôle unique en promouvant le programme mondial de désarmement et de maîtrise des armements sur la base d'une approche consensuelle. Cet organe est parvenu à produire d'importants traités et conventions.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement aujourd'hui est le reflet des réalités géostratégiques actuelles. La rivalité entre grandes puissances a refait surface. Les États dotés d'importants moyens militaires se sont montrés peu enclins à conclure des traités, lesquels leur imposent de faire des compromis sur leurs avantages stratégiques. Ces États sont uniquement favorables aux propositions qui ne leur coûtent rien.

L'accumulation de ces tendances et évolutions a mené la Conférence du désarmement dans une impasse qui dure maintenant depuis plus de deux décennies.

À l'heure actuelle, nous sommes confrontés à deux risques majeurs qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient rapidement se muer en menaces graves pour la stabilité mondiale et régionale.

Tout d'abord, au niveau stratégique, nous assistons à la modernisation des systèmes d'armes nucléaires et, parallèlement, au déploiement de systèmes d'armes déstabilisants, tels que les systèmes hypersoniques et les systèmes de missiles antimissiles balistiques, de pair avec des innovations sur le plan de la doctrine.

Ensuite, la nature de la guerre évolue rapidement. Cette évolution est accélérée par les progrès enregistrés en matière de nouvelles technologies. La militarisation des cybertechnologies, de l'intelligence artificielle, de l'analyse des mégadonnées et de l'informatique quantique, ainsi que leur intégration dans l'espace extra-atmosphérique, ne relèvent plus de la science-fiction. En améliorant les possibilités d'intrusion, la rapidité, la précision et la létalité, ces technologies sont susceptibles de menacer les intérêts fondamentaux des États en matière de sécurité, ouvrant ainsi des voies d'escalade non linéaires au niveau stratégique.

Malheureusement, les instances de l'ONU consacrées au désarmement ont été incapables d'adapter leur ordre du jour pour faire face à ces nouvelles menaces mondiales et demeurent figées dans des structures anachroniques. Les détenteurs de technologies sont peu enclins à discuter d'accords juridiquement contraignants visant à empêcher l'armement des nouvelles technologies. De même, la Conférence du désarmement doit reprendre sérieusement les négociations sur un traité juridiquement contraignant portant sur la prévention de la course aux armements dans l'espace.

La perspective d'une course aux armements dans l'espace, la militarisation de l'espace, la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux, l'intégration de systèmes de missiles antimissiles balistiques avec des biens spatiaux et les doctrines et postures offensives dans l'espace sont autant de menaces qui pèsent sur la sécurité, la sûreté et la durabilité de l'espace. Ces évolutions engendrent de nouveaux types de risques nucléaires, tout en ayant d'autres répercussions sur la sécurité mondiale et régionale. Cela démontre combien il est essentiel de traiter les risques et les dangers nucléaires dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré à la prévention de la guerre nucléaire.

La raison d'être de la Conférence du désarmement est le désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement doit faire progresser le désarmement nucléaire en s'attaquant aux problèmes de sécurité sous-jacents qui poussent les États à recourir aux armes nucléaires pour assurer leur légitime défense. Il est regrettable qu'aucun travail sérieux n'ait été réalisé dans ce sens depuis plusieurs décennies, que ce soit au niveau régional ou mondial.

Compte tenu du lien de causalité direct qui existe entre les asymétries des armes classiques et la place faite à la dissuasion nucléaire, la question d'une réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques mérite l'attention de la Conférence du désarmement dans le cadre de son programme de travail global et équilibré.

Une attention tout aussi importante doit être accordée, en parallèle, à la nécessité de relancer et de renforcer les mécanismes internationaux de règlement des différends reconnus sur le plan international, sans lesquels une paix et une sécurité durables continueront de faire défaut dans diverses régions du monde.

Les tendances négatives observées dans le paysage international de la sécurité se répercutent en Asie du Sud, où le Pakistan est confronté à une menace croissante découlant de l'accumulation d'armes classiques et nucléaires. Les menaces pesant sur la stabilité stratégique en Asie du Sud sont exacerbées par la nucléarisation de l'océan Indien, la diversification, la multiplication, l'extension et la préparation opérationnelle des vecteurs d'armes classiques et d'armes nucléaires, les essais d'un vecteur hypersonique, ainsi que l'acquisition de systèmes de missiles antimissiles balistiques et de drones aériens à long rayon d'action.

En mars 2019, nous avons assisté à une démonstration d'armes antisatellites dans notre voisinage, lorsqu'un intercepteur de défense antimissile a été utilisé pour détruire un satellite en orbite basse, générant des débris au cours du processus. Cet événement a une fois de plus mis en relief les préoccupations du Pakistan quant aux retombées militaires découlant de la fourniture, par certains États, de technologies de pointe à un pays de notre région. Cette pratique fait fi des règles mondiales de non-prolifération et constitue une exception discriminatoire aux régimes de contrôle des exportations.

Ces évolutions déstabilisantes revêtent une dimension dangereuse dans le contexte de l'occupation illégale du Jammu-et-Cachemire qui se poursuit aujourd'hui, de la violation des droits humains fondamentaux du peuple du Cachemire et des tentatives répétées visant à modifier la structure démographique du territoire occupé, en violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous demandons aux acteurs extérieurs de prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe de ne pas aggraver le déséquilibre militaire et de réfléchir attentivement aux conséquences de leurs stratégies géopolitiques sur la stabilité stratégique en Asie du Sud.

La paix et la stabilité en Asie du Sud ne pourront être établies sans résoudre les différends sous-jacents, sans l'adoption de mesures réciproques fondées sur la retenue dans les domaines nucléaire et balistique et sur la réduction du risque ou sans l'instauration d'un équilibre entre les forces conventionnelles à travers un mécanisme de dialogue permanent propre à instaurer la confiance. Notre proposition visant à établir un régime stratégique fondé sur la retenue en Asie du Sud tend vers ses objectifs. Cependant, elle a besoin d'un partenaire de bonne volonté.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant l'importance que le Pakistan attache à la Conférence du désarmement en tant qu'organe essentiel de l'architecture de la sécurité multilatérale. Nous restons déterminés à en assurer le fonctionnement efficace. Il sera toutefois nécessaire de faire preuve de volonté politique pour redonner vie au consensus mondial sur la poursuite de la maîtrise des armements et du désarmement nucléaire sur la base des principes énoncés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'ensemble des travaux de la Conférence du désarmement doit reposer sur une approche équilibrée, globale et objective afin de satisfaire aux attentes internationales. Ce faisant, cet organe peut et doit contribuer à renforcer la sécurité pour tous au niveau d'armement le plus bas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahmood, Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Nous allons à présent entendre une allocution de M. Lejeune Mbella Mbella, Ministre des relations extérieures du Cameroun, qui fera également une déclaration ministérielle commune au nom des six Présidents de la Conférence du désarmement pour la présente session.

M. Mbella Mbella (Cameroun) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, la guerre est une entreprise singulièrement humaine. Sur cette planète, l'espèce humaine est la seule qui s'organise et organise sa société de manière aussi systématique dans la perspective d'une éventuelle guerre, qui décide de se lancer dans la guerre durant de longues années et qui, dans sa poursuite de la guerre, inflige autant de souffrances à ses semblables, aux autres espèces et à l'environnement. Pourtant, si certains États semblent parfois un peu trop enclins à sombrer dans la guerre, il s'est toujours trouvé des individus et des États pour préconiser une autre voie et défendre des institutions et des processus permettant de maintenir la paix et de régler nos différends sans recourir à la violence d'État.

Les dangers de la guerre ont été mis en évidence de manière brutale au cours des cinquante premières années du XX^e siècle, période pendant laquelle deux guerres mondiales ont coûté la vie à quelque 95 millions de personnes et ont impliqué l'emploi d'armes de destruction massive chimiques, biologiques et nucléaires. Il n'est pas étonnant qu'après chacune de ces guerres, les survivants aient cherché d'autres moyens de résoudre les conflits et les désaccords internationaux sans recourir à la guerre. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, d'aucuns espéraient que la Société des Nations contribuerait à « assurer la paix et la sécurité internationales ». Malgré cette tentative infructueuse, les ravages de la

Seconde Guerre mondiale ont été à l'origine d'une deuxième initiative de ce type, laquelle a abouti à la création de l'Organisation des Nations Unies, qui, en vertu de l'article I de la Charte, vise à « maintenir la paix et la sécurité internationales ». Cette deuxième tentative est un travail de longue haleine, mais nos pays sont heureux qu'elle se poursuive, et nous continuons à soutenir cet objectif louable.

Depuis la signature de la Charte, un certain nombre d'institutions internationales ont été créées et des rencontres ont eu lieu pour contribuer à assurer et à préserver la paix et la sécurité internationales en abordant une série de questions complexes allant du maintien de la paix à la maîtrise des armements, en passant par la non-prolifération et le désarmement. C'est ce dernier objectif qui préoccupe nos six pays cette année, alors que nous présiderons la Conférence du désarmement en 2021.

Si la Conférence compte certaines réalisations à son actif, notamment la négociation de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour une organisation qui existe depuis plus de quarante ans, on ne saurait lui reconnaître un succès sans pareil, au vu de l'immobilisme dont elle a fait preuve ces deux dernières décennies. À vrai dire, l'efficacité limitée de la Conférence du désarmement ne constitue pas une exception ces dernières années. L'ensemble des mécanismes de désarmement se heurte à des difficultés, la Commission du désarmement n'obtenant que peu de résultats significatifs. Nous pensons, à titre collectif, qu'il y a lieu de réexaminer les objectifs des mécanismes de désarmement et de déterminer si ceux-ci peuvent être remaniés ou s'ils doivent être complètement refondus.

Si le fonctionnement des mécanismes de désarmement est loin de répondre à toutes les attentes, nous n'en réaffirmons pas moins leur importance. En effet, si ceux-ci n'existaient pas, nous en ferions une nécessité. Les tensions entre les États sont à leur plus haut niveau depuis la fin de la guerre froide, tandis que la méfiance et la suspicion mutuelles constituent la règle plutôt que l'exception. Les nouveaux armements, la modernisation des armes nucléaires, la cybertechnologie et d'autres technologies émergentes ont tous le potentiel de déstabiliser un climat déjà tendu, avec des conséquences qui pourraient être catastrophiques pour tous les pays, indépendamment de leur situation géographique ou de leur stade de développement. Cette réalité inquiète au plus haut point nos gouvernements et nos populations. Et ces inquiétudes ne sauraient être dissipées exclusivement sur une base bilatérale ou régionale. Certaines ont des conséquences pour tous les États et nécessitent la recherche de solutions par le truchement de la diplomatie multilatérale.

En 2021, nos six pays prendront la tête de la Conférence du désarmement. Nous œuvrons de concert depuis environ six mois pour préparer ce moment. Nous nous sommes penchés sur l'éventail des questions déjà inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et sur l'état d'avancement général de ces questions. Nous avons voulu proposer un programme de travail qui favorise des discussions de fond sur tous les points et qui résume les principaux points de convergence et de divergence, afin d'ouvrir la voie à de futures négociations. Même si nous ne nous faisons aucune illusion quant aux résultats que nous pourrions obtenir au cours d'une session de vingt-quatre semaines, nous avons essayé d'insuffler un nouvel élan aux travaux de la Conférence.

Il appartient toutefois à tous les membres de la Conférence de tirer parti de cette dynamique. À cet effet, l'ensemble des parties doit se montrer flexible et accepter certains compromis. Les compromis devraient être le fait de toutes les parties. Dans ce contexte, le principe du consensus est un élément important de nos travaux, et nous en mesurons la nécessité lorsque les délégations sont engagées dans une véritable négociation sur un instrument juridiquement contraignant. En effet, nous ne saurions concevoir la négociation d'un instrument juridique au sein de la Conférence sans le garde-fou de la règle du consensus pour protéger les intérêts de chaque État.

Toutefois, lorsque nos discussions sont de nature générale et de portée limitée, et qu'elles sont très éloignées de la négociation d'un traité, nous préconisons de faire preuve de plus d'indulgence et de tolérance vis-à-vis de la négociation, que celle-ci porte sur le désarmement nucléaire, ou certains de ses aspects, ou sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les attitudes absolutistes et celles caractérisées par une flexibilité limitée représentent précisément le contraire de ce dont la Conférence ou la cause du désarmement multilatéral ont besoin à ce stade. Les travaux de la Conférence du désarmement et de l'ensemble des mécanismes de désarmement se situent sur un spectre entre, d'une part, l'intérêt général perçu découlant de l'adoption de nouvelles mesures universelles de désarmement et, d'autre part, le droit à la sécurité de chaque État, tel que lui-même le perçoit. Nous estimons que l'espace entre ces deux extrêmes est amplement suffisant pour réaliser un travail constructif au sein de la Conférence.

Cette année, il nous appartient, en tant que Présidents de la Conférence, de proposer des moyens nous permettant de tirer parti, ensemble, de cet espace intermédiaire, et c'est ce à quoi nous nous sommes attachés dans le projet d'ensemble de documents. Il reviendra ensuite à chaque membre de la Conférence de déterminer de quelle manière il contribuera au succès de ce travail. Cela suppose notamment de consentir des efforts pour réduire la méfiance et les incompréhensions entre les membres de la Conférence et de rétablir la confiance. Une telle tâche ne peut être accomplie en une seule année. Cependant, en 2021, nous pouvons nous efforcer de rétablir un climat de discussion constructive sur les points inscrits à l'ordre du jour et, ce faisant, jeter des bases solides pour la reprise de négociations dynamiques au sein de la Conférence sur des questions qui revêtent de l'importance pour tous nos pays et au sujet desquelles un accord consensuel contribuerait sensiblement à la paix et à la sécurité de tous les États. Voilà une réalisation singulière dont nous pourrions être fiers.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mbella Mbella, Ministre des relations extérieures du Cameroun. Nous allons à présent entendre une allocution de l'Ambassadeur Omar Zniber, Représentant permanent du Maroc.

M. Zniber (Maroc) : C'est pour moi un grand honneur que de m'adresser à vous aujourd'hui, lors de ce débat de haut niveau, pour réaffirmer l'attachement du Royaume du Maroc au mandat de la Conférence du désarmement, en tant qu'instance multilatérale unique pour la négociation dans le domaine du désarmement qui, faut-il le souligner, est l'un des piliers fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Dans cet esprit, le Royaume du Maroc en a toujours fait un élément prioritaire dans sa politique étrangère, en organisant et en hébergeant de nombreuses réunions et conférences internationales sur les thématiques d'importance pour la communauté internationale, et en y prenant part activement. Ce rôle constructif du Royaume du Maroc est salué par toutes les délégations, eu égard au pragmatisme et à l'esprit de compromis qu'il prône. Cette implication est l'émanation d'un sentiment d'engagement responsable en faveur de la paix et de la sécurité régionales, continentales et internationales. Le Royaume du Maroc est ainsi un acteur sollicité pour ses contributions diverses et parfois majeures sur le plan régional, comme c'est le cas en Libye, au Sahel et en Afrique de manière globale, à travers, entre autres, la participation aux opérations de maintien de la paix, mais aussi sur toutes les questions d'ordre thématique essentielles, telles que la lutte antiterroriste et la lutte contre la criminalité organisée, mais aussi contre le trafic d'armes.

Monsieur le Président, aujourd'hui encore, les enjeux d'antan ne sont pas totalement dépassés et, vous en conviendrez avec moi, ils ont même pris des dimensions plus importantes et plus difficiles à cerner. Aux menaces induites par les armes nucléaires ou biologiques et celles des armes classiques, sont venus s'ajouter des risques nouveaux, en lien avec le développement technologique et l'intelligence artificielle, qui nous mettent face à des défis en mutation continue. La course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et le développement des missiles supersoniques ou autres technologies de pointe augmentent les risques et maintiennent l'équilibre des puissances à une marge très réduite, qui sert de justificatif aux tendances à la militarisation, contraires à la mission de notre Conférence qui est celle de réduire ce genre de risques. À cet égard, le Royaume du Maroc se félicite, à l'instar de l'ensemble de la communauté internationale, de l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, en vue de reconduire le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Bien qu'étant insuffisant, à lui seul, pour garantir une stabilité durable entre ces deux grandes puissances nucléaires, il représente le gage d'une volonté commune de ne pas laisser s'estomper les avancées réalisées. Gardant cela à l'esprit, il est impératif, plus que jamais, de conclure des accords multilatéraux juridiquement

contraignants, et de permettre à la Conférence du désarmement de renouer avec son mandat initial, et de militer pour qu'elle ne bascule pas davantage dans une situation de blocage qui en ferait uniquement un forum d'échange et de débat. La situation de léthargie des deux dernières décennies ne peut se poursuivre encore ; ce n'est pas un choix, mais une nécessité.

Le Maroc se réjouit aussi d'avoir pris part, dans cette instance, avec persistance et engagement, aux négociations ardues qui ont abouti à l'interdiction des armes chimiques et des essais nucléaires, qui demeure, aujourd'hui, une pierre angulaire du système de sécurité international et constitue un arsenal juridique puissant pour la communauté internationale. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est, à ce jour, l'instrument le plus avancé que la communauté internationale ait pu négocier, malgré toutes ses imperfections et les critiques dont il peut faire l'objet. Le Maroc y attache une importance capitale et l'ensemble des États parties ont le devoir d'en respecter les dispositions, notamment l'article VI, portant sur le désarmement nucléaire général et complet.

Monsieur le Président, le programme de travail de cette instance doit, certes, concilier les enjeux stratégiques de tous les États membres et la réalité de la menace que nous impose le contexte international empreint d'instabilité et de méfiance. Le Royaume du Maroc encourage, à cet effet, une priorisation des questions essentielles, en accordant la primauté aux thématiques qui ont atteint un niveau de maturité ces dernières années, tout en tenant évidemment compte des points de divergence entre les différentes délégations. Pour atteindre cet objectif et ne pas privilégier la simplicité des accords bilatéraux uniquement, le concours de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies est souhaité et encouragé, en vue de bénéficier d'une vision diversifiée, inclusive et globale. En ce sens, je réitère la position soulevée, à maintes reprises, par le Royaume du Maroc, en soutien à une participation élargie aux travaux de la Conférence du désarmement, de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui le souhaiteraient, comme cela a été le cas des années durant. Les comportements incompréhensibles de certaines délégations qui empêchent la participation d'États en qualité d'observateurs, tendent à politiser notre instance et à en réduire la pertinence.

Pour conclure, je souhaiterais souligner l'engagement indéfectible du Royaume du Maroc pour mener à bien l'ensemble des questions du programme de désarmement international, tel que présenté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 2018, ainsi que la volonté ferme de mon pays de contribuer à la réalisation de l'objectif de désarmement global.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Zniber, Représentant permanent du Maroc. Je donne à présent la parole à M^{me} Grata Endah Werdaningtyas, chargée d'affaires auprès de la Mission permanente de l'Indonésie.

M^{me} Werdaningtyas (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de votre mandat.

L'année 2020 a été une année difficile pour tout le monde en raison de la pandémie. Nous espérons tous que 2021 sera l'année qui nous permettra non seulement de remettre notre monde sur les rails, mais aussi, dans le cadre de nos travaux au sein de cette Conférence, de mettre fin à l'érosion du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, dont le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait sa huitième priorité pour cette année.

Cet espoir, à mon sens, n'est pas illusoire. En effet, nous commençons l'année avec au moins trois nouvelles encourageantes.

Premièrement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est entré en vigueur. Ce Traité complètera les accords internationaux existants sur les armes nucléaires. Nous saluons le rôle prépondérant des 54 États qui ont ratifié le Traité et appelons tous les États à souscrire à son objectif.

Deuxièmement, nous nous félicitons de la décision des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie de proroger le nouveau Traité START pour cinq années supplémentaires. Par cette action, les deux plus grandes puissances nucléaires reconnaissent

leur responsabilité et témoignent de leur volonté politique de maintenir la stabilité stratégique et de préserver la paix et la sécurité internationale. Nous plaidons en faveur de la poursuite des pourparlers et des négociations en vue de parvenir à de nouvelles réductions.

Troisièmement, nous saluons également Cuba et les Comores pour leur ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons en outre chacun des États figurant à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder.

Forte de ces avancées, j'espère que la Conférence du désarmement sera en mesure de suivre cette voie, de conserver toute sa pertinence, de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt-cinq ans et de renouer enfin avec son mandat de négociation.

Comme beaucoup l'ont souligné, pour aller de l'avant, la Conférence a besoin de la volonté politique de chacun d'entre nous. Nous devons faire preuve de la plus grande souplesse, afficher un engagement constructif et adopter une approche pragmatique en vue de trouver un terrain d'entente. Cette année plus que jamais, nous devons passer à la vitesse supérieure et nous remettre aux travaux de fond, et ce, dans le but de réaliser davantage de progrès, notamment en jetant les bases qui garantiront le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en août prochain.

Pour sa part, l'Indonésie est disposée à appuyer la Conférence du désarmement afin de lui permettre de reprendre son travail de fond et de s'acquitter de son mandat d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Werdaningtyas, chargée d'affaires et Représentante permanente de l'Indonésie. Je donne à présent la parole à M. Sadık Arslan, Représentant permanent de la Turquie.

M. Arslan (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de remercier la présidence précédente, assumée par la Belgique, pour ses efforts. Soyez assuré du soutien sans réserve de mon pays dans les efforts que vous déploierez pour faire avancer les travaux de la Conférence.

La paix et la sécurité internationales reposent sur le désarmement et la non-prolifération. C'est la raison pour laquelle une multitude de traités et d'accords ont été conclus au fil du temps. Cependant, le régime de désarmement et de non-prolifération est sous pression. Nous regrettons l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence depuis plus de vingt ans. Le moment est venu de dépasser la polarisation et de tirer parti du potentiel de cet auguste organe.

Nous devons commencer par convenir d'un programme de travail. La Turquie est prête à travailler sur un traité non discriminatoire et vérifiable interdisant la production de matières fissiles, qui tienne compte des préoccupations légitimes de tous les membres s'agissant de leur sécurité. Le véritable problème ne tient ni au Règlement intérieur ni à la composition de la Conférence. Premièrement, nous devrions veiller à rendre cette plateforme fonctionnelle. Nous pourrions alors nous atteler à d'autres questions.

Tout d'abord, s'agissant de la demande adressée par une entité en vue de l'octroi du statut d'observateur, nous avons déjà fait preuve de souplesse et revu notre position cette année. Nous avons indiqué à plusieurs reprises être disposés à renouer avec l'ancienne pratique, qui nous permet d'accepter les demandes d'admission au statut d'observateur dans le cadre d'une liste globale.

Je voudrais à présent dire quelques mots sur les traités existants : la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires dépend de la bonne application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Son universalisation revêt une importance capitale. Nous nous emploierons à garantir le succès de la Conférence d'examen de 2020, qui a été reportée. Nous continuerons également à appuyer tous les efforts déployés en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Deuxièmement, nous exhortons les États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le signer et à le ratifier sans plus tarder.

Nous nous félicitons de la prorogation du nouveau Traité START et espérons que cette décision importante concourra aux efforts visant à consolider le régime de maîtrise des armements.

Le monde attend avec impatience des nouvelles positives concernant le Plan d'action global commun. Nous renouvelons notre soutien en faveur de sa mise en œuvre et appelons toutes les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent et à s'abstenir de tout acte incompatible avec leurs engagements.

Troisièmement, en ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, nous condamnons avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances. Les auteurs des attaques perpétrées au moyen d'armes chimiques en Syrie doivent répondre de leurs crimes.

Enfin, et surtout, la Turquie réaffirme également son soutien à la Convention sur les armes biologiques. Celle-ci devrait être révisée en tenant compte des réalités et des défis actuels. La pandémie nous a rappelé l'importance de cet instrument.

Cela nous amène à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Notre expérience collective démontre que la lutte contre la pandémie passe par la solidarité et le multilatéralisme. La coopération et la recherche de solutions communes sont essentielles pour garantir la sûreté et la sécurité globales de nos sociétés. Nous ne pouvons envisager meilleur cadre que la Conférence du désarmement pour y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Arslan, Représentant permanent de la Turquie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Fabio Marzano, secrétaire à la souveraineté et à la citoyenneté du Brésil.

M. Marzano (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, le Brésil a l'honneur d'assurer la présidence de la Conférence du désarmement ce mois-ci. Cette année, aux côtés de la Belgique, de la Bulgarie, du Cameroun, du Canada et du Chili, nous formons un groupe soudé, engagé et constructif composé de six présidences.

À cet égard, je tiens à remercier l'Ambassadeur Pecsteen de Buytsverve pour le travail remarquable qu'il a accompli sous la présidence belge le mois dernier. Nous espérons vivement que ce groupe de pays sera à même de guider la Conférence afin de lui permettre d'obtenir des résultats productifs et de fond cette année.

Sous la présidence brésilienne, cet organe aura l'occasion de se familiariser avec l'histoire et les réalisations de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, dont nous célébrerons cette année le trentième anniversaire. L'Agence est le fruit remarquable des efforts conjoints déployés par le Brésil et l'Argentine pour instaurer une confiance mutuelle dans ces domaines, laquelle nous a permis de nouer un partenariat solide et empreint de confiance, qui profite à nos deux pays et a des effets bénéfiques sur la sécurité régionale de l'ensemble de l'Amérique du Sud. Aujourd'hui, nous avons toutes les raisons d'être fiers de l'Agence et nous pensons que notre expérience institutionnelle pourrait être une source d'inspiration pour de nombreuses autres régions du monde.

La session 2021 de la Conférence du désarmement s'ouvre sur l'une des avancées les plus encourageantes de ces dernières décennies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, à savoir l'entrée en vigueur, en janvier dernier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Traité constitue un véritable bond en avant pour le régime international de désarmement et de non-prolifération. L'entrée en vigueur de ce Traité a sensiblement durci les obstacles moraux et juridiques à la possession, à l'emploi et à la menace d'emploi d'armes nucléaires.

L'année 2021 sera également une année décisive pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la dixième Conférence d'examen doit se tenir en août prochain. La décision de mon pays d'adhérer au Traité en 1998 était un témoignage de confiance dans la capacité du Traité à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nos attentes à cet égard demeurent malheureusement insatisfaites. C'est pourquoi nous réaffirmons que le succès de la Conférence d'examen devrait reposer essentiellement sur sa

capacité à faire respecter les engagements pris précédemment en matière de désarmement nucléaire et à s'en inspirer.

La mise en œuvre de tout régime de désarmement complet est fonction de notre capacité à relever les défis techniques et pratiques de la vérification. À cet égard, le Brésil rappelle sa proposition relative à la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire, qui est actuellement examinée par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire et qui pourrait contribuer concrètement à l'objectif global du désarmement nucléaire.

Il est inacceptable que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure dans un flou juridique plus de vingt-cinq ans après son adoption. Le Brésil exhorte une fois de plus tous les États visés à l'annexe 2 du Traité à ratifier ce dernier afin de permettre son entrée en vigueur, laquelle n'a que trop tardé. Chaque année écoulée sans que des mesures concrètes soient prises pour atteindre cet objectif accroît le risque que le coût extrêmement élevé associé au maintien du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires l'emporte sur ses avantages évidents pour le régime de désarmement et de non-prolifération.

La science et la technologie ouvrent de nouvelles perspectives sur le plan militaire, tout en remettant en question les concepts établis quant à la manière de garantir le respect des normes éthiques et morales dans la guerre. Cela vaut tout particulièrement pour ce qui est des discussions sur les systèmes d'armes létaux autonomes. La position de mon pays sur la question est on ne peut plus claire : nous avons besoin d'un instrument juridiquement contraignant sous la forme d'un protocole additionnel à la Convention sur certaines armes classiques afin de réglementer ces systèmes.

Le Brésil est également convaincu de la nécessité impérieuse d'empêcher l'armement de l'espace. Ce dernier doit rester un territoire d'exploration pacifique et scientifique pour le bien commun de l'humanité. L'espace est un milieu fragile, et tout nouvel essai de missile antisatellite risquerait de le perturber de manière catastrophique.

La révolution scientifique et technologique qui s'opère actuellement dans le domaine des sciences de la vie offre à l'humanité des merveilles telles que la mise au point rapide de vaccins, tout en accentuant les risques déjà considérables liés à la militarisation des agents biologiques, que ce soit par des États ou des acteurs non étatiques. La Convention sur les armes biologiques constitue notre meilleure défense contre ces risques. La Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra prochainement, sera l'occasion de consolider et de moderniser la Convention au moyen d'un instrument juridiquement contraignant.

Pour conclure, nous devons redonner vie aux principaux mandats de la Conférence, à savoir la négociation d'instruments juridiquement contraignants susceptibles d'empêcher le monde de sombrer dans un scénario de confrontation stratégique et, en fin de compte, dans une terrible catastrophe nucléaire. Cet objectif est uniquement envisageable si chacun de ses membres fait montre de la volonté politique nécessaire. La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale pour les négociations dans le domaine du désarmement et le seul cadre dans lequel la volonté politique peut donner forme à un nouveau modèle de coexistence internationale pacifique. C'est pourquoi nous sommes ici réunis par la volonté de nos pays, de nos gouvernements et de nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Fabio Marzano, secrétaire à la souveraineté et à la citoyenneté du Brésil. Nous allons à présent entendre une allocution de l'Ambassadeur Vaqif Sadiqov, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan.

M. Sadiqov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à féliciter le Brésil pour son accession à la présidence de cette session et je vous souhaite, ainsi qu'à tous les autres membres du groupe des six Présidents de la Conférence pour 2021, beaucoup de succès dans vos efforts. Je tiens également à remercier la présidence belge sortante.

Les nombreux obstacles à la paix et à la sécurité mondiales nous interdisent de perdre de vue notre engagement en faveur du mandat de cette Conférence. Il est extrêmement important pour nous tous que celle-ci conserve toute sa pertinence. En sa qualité de dispositif multilatéral en matière de sécurité, elle constitue le meilleur moyen de maintenir la paix internationale.

Malheureusement, la Conférence du désarmement est incapable de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et ne parvient pas à adopter un programme de travail par consensus. Selon nous, une volonté politique résolue est nécessaire pour permettre à la Conférence de renouer véritablement avec le mandat qui lui a été confié par la communauté internationale.

L'Azerbaïdjan soutient les efforts déployés pour préserver et faire avancer le processus général de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Nous nous félicitons de l'accord conclu entre la Russie et les États-Unis sur la prorogation du nouveau Traité START et nous espérons que celui-ci débouchera sur des efforts plus ambitieux couvrant davantage de pays et de questions.

Pour l'Azerbaïdjan, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires représente l'épine dorsale du régime mondial de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous espérons que la dixième Conférence d'examen des Parties au Traité sera couronnée de succès. Nous réaffirmons notre attachement à la concrétisation de tous les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen. Ce faisant, nous coopérerons étroitement avec toutes les parties intéressées, notamment dans le cadre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire.

Dans le même ordre d'idées, l'Azerbaïdjan s'associera aux efforts visant à promouvoir l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ma délégation confirme également ses engagements et obligations au titre de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques et considère ces deux conventions comme des piliers majeurs des mécanismes de désarmement.

La déclaration trilatérale signée par l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Fédération de Russie le 10 novembre 2020 a mis fin à près de trois décennies de conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et a jeté les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans le Caucase du Sud. La mise en œuvre intégrale de la déclaration en vue de la normalisation des relations interétatiques entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie revêt pour nous une importance capitale.

Depuis qu'il a rétabli sa souveraineté sur ses territoires internationalement reconnus, l'Azerbaïdjan a déjà pris des mesures concrètes pour remédier aux lourdes conséquences de l'occupation militaire de ses territoires, afin de favoriser le retour en toute sécurité et dans la dignité de toutes les populations déplacées dans leurs lieux d'origine et de permettre à tous ses citoyens touchés par le conflit de retrouver une vie paisible.

Après des décennies de conflit, ces territoires sont fortement souillés par des mines terrestres et des munitions non explosées, ce qui constitue un sérieux obstacle aux efforts de réhabilitation actuellement déployés. Depuis la signature de la déclaration trilatérale, plus de 70 personnes ont perdu la vie ou ont été blessées à la suite de l'explosion de mines dans les territoires libérés. Face au refus de l'Arménie de fournir des cartes des zones minées, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit humanitaire international, la situation sur le terrain se complique encore et le nombre de victimes parmi la population risque d'augmenter. Ainsi, j'aimerais profiter de cette auguste tribune pour demander à tous les membres et observateurs de la Conférence du désarmement de prêter une assistance technique et consultative à mon pays dans ses efforts de lutte contre les mines.

L'Azerbaïdjan suivra de près les discussions de la Conférence du désarmement et je suis convaincu que, sous votre direction et grâce à vos conseils, nous parviendrons à aplanir les divergences qui persistent au sein de la Conférence et à faire progresser ses travaux essentiels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Azerbaïdjan pour la confiance qu'il a témoignée à cette présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Andranik Hovhannisyán, Représentant permanent de l'Arménie.

M. Hovhannisyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Arménie réaffirme son attachement inébranlable à l'application universelle des obligations internationales dans les domaines de la maîtrise des armements et de la non-prolifération et réitère son soutien indéfectible aux institutions qui les sous-tendent.

Les défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19 ont une fois de plus démontré de manière frappante que la communauté internationale doit se montrer unie face à une crise mondiale qui peut être résolue dans le cadre d'une action conjointe et concertée. Il en va de même pour les objectifs de maîtrise des armements et de désarmement, dont la concrétisation passe par des efforts universels.

Nous rappelons le principe d'indivisibilité de la sécurité internationale, qui suppose que chaque pays partage la responsabilité de garantir la paix et la sécurité pour tous.

L'Arménie se félicite de la prorogation du nouveau Traité START et estime que cette décision peut donner une impulsion au dialogue futur sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté mondiales. La dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra prochainement, nous offre une nouvelle occasion de travailler de concert, de manière à réaliser de nouveaux progrès dans les domaines du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous soulignons l'importance de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous sommes convaincus que nos efforts concertés doivent tendre non seulement à préserver et à consolider les résultats déjà obtenus, mais aussi à tirer parti des rapides avancées technologiques dont nous sommes témoins, notamment en matière d'intelligence artificielle, de systèmes d'armes létaux autonomes et de technologies des drones. De nouveaux instruments internationaux sont indispensables pour réglementer l'utilisation hostile et non contrôlée des menaces du XXI^e siècle, et ce, dans le but de sauver des vies et de prévenir les conflits.

L'érosion des régimes de maîtrise des armements n'est pas un phénomène isolé. Elle est généralement le fruit de longues années de manquement aux principaux traités et documents, ainsi que du mépris de principes essentiels de la Charte des Nations Unies tels que le non-recours à la force et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'incapacité de la communauté internationale à repérer les signes avant-coureurs de ces violations débouche généralement sur des hostilités.

L'Azerbaïdjan est une référence dans ce domaine. Son mépris des principaux régimes de maîtrise des armements, tels que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, a commencé il y a de cela des années et s'est poursuivi sans relâche dans un contexte généralisé d'indifférence et d'apaisement. C'est dans ce climat de négligence que l'Azerbaïdjan a eu l'audace d'attaquer le Haut-Karabakh en septembre dernier, malgré l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie. Ses agissements ont coûté la vie à 72 civils, dont des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Dès le premier jour de l'agression, et de manière quasi constante tout au long des quarante-quatre jours qu'a duré la guerre, l'Azerbaïdjan a employé des armes à sous-munitions contre des zones résidentielles du Haut-Karabakh, une pratique strictement interdite par le droit international humanitaire et les conventions pertinentes. Ces informations ont été confirmées par Amnesty International, par Human Rights Watch lors d'une enquête sur place et par de nombreuses autres parties.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également fait usage d'armes incendiaires contenant ce qui semblerait être du phosphore blanc ou de la thermite contre la population pacifique réfugiée dans les forêts. Ces armes ont également causé des dégâts irréversibles à l'environnement. Les attaques aveugles dirigées contre des civils, accompagnées de faits d'une immense cruauté, de décapitations et de mutilations, ont démontré une fois de plus que l'Azerbaïdjan poursuit une politique de nettoyage ethnique visant les Arméniens du Haut-Karabakh. Et en effet, les régions du Haut-Karabakh actuellement occupées par l'Azerbaïdjan sont à présent peuplées de combattants terroristes étrangers recrutés parmi les forces djihadistes de Syrie, qui sont venus renforcer les rangs de l'armée azerbaïdjanaise.

pendant la guerre contre le Haut-Karabakh. Cette réalité a été confirmée par le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires.

Trois mois après l'instauration du cessez-le-feu, l'Azerbaïdjan refuse toujours de libérer les prisonniers de guerre et les détenus civils arméniens, en violation flagrante du droit humanitaire international.

L'architecture de maîtrise des armements et de non-prolifération a été créée dans le but de garantir une vie plus sûre pour tous. Il est impossible d'y parvenir sans un effort concerté et une volonté politique. Un effort commun et une détermination similaires sont nécessaires pour la préserver, et aucune négligence ne saurait être tolérée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Hovhannisyan, Représentant permanent de l'Arménie.

Chers collègues, la liste des orateurs pour le débat de haut niveau est à présent épuisée. Je tiens à remercier une fois de plus tous les dignitaires d'avoir pris la parole à la Conférence.

Comme annoncé précédemment, je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Trois délégations figurent sur ma liste. J'ai donc le plaisir de donner la parole au distingué Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite des observations formulées plus tôt dans la journée par le distingué Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran et le Ministre des affaires étrangères de la Syrie.

Permettez-moi de commencer par mes commentaires adressés à la Russie. Malheureusement, M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères, a une fois de plus profité d'une allocution prononcée lors du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement pour accuser les États-Unis de tous les maux de la Terre.

Il a expressément mentionné le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Soyons clairs : la Fédération de Russie était en violation flagrante du Traité. Depuis 2013, les États-Unis, et ce, sous deux administrations différentes, ont tenu plus de 30 réunions avec la Russie à différents niveaux pour tenter de la persuader de se conformer à nouveau au Traité. Comme nous le savons tous, la Russie a refusé de le faire.

En ce qui concerne sa proposition de moratoire sur les missiles nucléaires à portée intermédiaire, Moscou a déjà déployé plusieurs bataillons de missiles 9M729, interdits par le Traité. Les États-Unis n'ont pour leur part déployé aucun missile de croisière sol-sol similaire. La proposition russe n'est donc pas une proposition sérieuse.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, le principal problème que pose le discours russe sur cette question a trait à la mise au point, à l'essai et au déploiement, tant par la Russie que par la Chine, d'armes antisatellites terrestres.

Ce qu'il est convenu d'appeler le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, présenté par la Chine et la Russie, comporte des lacunes considérables et ne recueille pas, et ne recueillera jamais, de consensus au sein de la Conférence du désarmement ; il doit donc être retiré. La Russie et la Chine devraient toutefois se rallier aux États de plus en plus nombreux qui s'emploient à définir des normes pour un comportement responsable dans l'espace.

Quant au partage du nucléaire au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les accords nucléaires de l'Organisation sont pleinement conformes au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette question a fait l'objet de discussions approfondies au cours des négociations et tous les accords sont conformes à l'esprit et à la lettre du Traité. Je rappelle également que, si le Traité est entré en vigueur en 1970, la Fédération de Russie a soulevé cette question pour la première fois en 2014, après une vive condamnation occidentale et internationale de l'invasion de la Crimée par la Russie. La Russie et ses alliés devraient cesser de soulever cette fausse question, car, chaque fois que l'un d'entre eux y fait référence, il ne fait que confirmer la vacuité de leurs arguments éculés, sans fondement et clairement politisés.

En réponse aux observations formulées précédemment par l'Ambassadeur d'Iran, je tiens à préciser que, la semaine dernière, le Secrétaire Blinken a rencontré ses homologues du groupe E3, composé de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, et a réaffirmé notre position de longue date, à savoir que si l'Iran se conforme à nouveau strictement à ses engagements au titre du Plan d'action global commun, les États-Unis feront de même.

Dans la déclaration commune qui a fait suite à cette réunion, le groupe E3 et nous-mêmes avons confirmé être disposés à donner une chance à la diplomatie, à l'invitation du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en sa qualité de coordonnateur de la Commission conjointe.

Dans la foulée de cette déclaration commune, le directeur politique de l'Union européenne a indiqué sur Twitter qu'il serait prêt, en tant qu'organisateur de la Commission conjointe du Plan d'action global commun, à convoquer une séance informelle du groupe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne (P5 plus 1) et l'Iran afin de discuter de la marche à suivre concernant le programme nucléaire iranien.

Le Département d'État a alors confirmé que nous étions disposés à accepter cette invitation. Pour être clair, l'Iran ne respecte pas ses engagements sur un certain nombre de fronts et la question ne se pose pas encore, mais nous sommes prêts à engager un dialogue diplomatique en étroite coordination avec le groupe P5 plus 1 et nos alliés et partenaires dans la région pour insister auprès de l'Iran sur le fait que ce pays doit se conformer à nouveau strictement à ses engagements nucléaires.

En ce qui concerne les observations faites par le Ministre des affaires étrangères de la Syrie, les États-Unis appuient résolument le travail impartial et indépendant de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous saluons le rôle moteur de l'Organisation, son Secrétariat technique et le professionnalisme dont elle fait preuve dans l'accomplissement de sa mission. Son Équipe d'enquête et d'identification s'est acquittée de son mandat avec diligence, et nous attendons avec impatience ses futurs rapports.

Pour terminer, je voudrais évoquer l'emploi répété d'armes chimiques par la Syrie contre son propre peuple. Cette réalité ne saurait être contestée. C'est un fait, peu importe le nombre de fois que le régime le démentira. Le régime devra rendre des comptes pour les crimes qu'il a commis contre le peuple syrien. Que ce soit clair.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur des États-Unis d'Amérique. Je suis au regret de vous annoncer que j'ai reçu trois nouvelles demandes de droit de réponse. Ainsi, d'après notre liste, le prochain intervenant sera l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de mon pays à la suite des vues exprimées aujourd'hui par le Pakistan au sein de cette auguste assemblée.

Le Pakistan a tenté en vain de propager des mensonges sans fondement visant l'Inde et de ressusciter des idées et des propositions anciennes et discréditées. Les préoccupations de l'Inde en matière de sécurité ne se limitent pas à une région, et c'est pourquoi l'Inde a toujours abordé ces questions dans un contexte mondial.

L'Inde, qui est un État responsable, se conforme strictement aux obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux et n'a pas de conseil à recevoir d'un pays dont il a été démontré qu'il exportait illicitement des technologies et des matières nucléaires.

Le Pakistan profère également des allégations stériles et infondées contre l'Inde, y compris concernant le Jammu-et-Cachemire. Elles ne méritent pas de réponse, car elles relèvent exclusivement des affaires intérieures de l'Inde.

La position de mon pays concernant l'essai d'une arme antisatellite réalisé le 27 mars 2019 est connue de cette Conférence et il n'y a donc pas lieu de la répéter. Comme nous l'avons souligné précédemment, cet essai a permis de démontrer les capacités technologiques de l'Inde de défendre et de garantir ses intérêts dans l'espace. Il revêtait un caractère purement défensif et ne visait aucun pays. Cet essai a été réalisé dans la basse atmosphère, précisément pour éviter tout débris spatial. Il était prévu que les débris qui seraient générés se désintègrent et retombent sur Terre dans les semaines suivant l'essai.

À l'heure actuelle, le Pakistan, qui est l'épicentre du terrorisme, contribue plus que tout autre acteur à la déstabilisation du monde. Il a rejeté l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en soutenant le terrorisme transfrontalier. Il a piétiné les principes qui sont défendus par l'Organisation des Nations Unies.

Pendant que le Représentant du Pakistan s'exprime sur la paix et la sécurité dans cette enceinte, son Premier Ministre fait l'apologie d'Oussama ben Laden. Le Pakistan fait preuve d'une hypocrisie sans pareil. Personne n'a oublié le discours de son Premier Ministre, Imran Khan, devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019 : il a appliqué une stratégie de la corde raide visant à menacer la communauté internationale en employant tous les moyens, dont le chantage nucléaire, et a fait l'apologie du terrorisme et de la violence. Il a de nouveau démontré que le Pakistan représentait la plus grande menace contre la paix et la sécurité internationales.

En revanche, l'Inde a adopté une approche constructive à l'égard des questions de désarmement. Nous savons tous qui a bloqué à plusieurs reprises les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, notamment en 2009, année au cours de laquelle la Conférence a adopté un programme de travail consensuel. Alors qu'il s'était rallié volontiers au consensus sur le programme de travail, le Pakistan a manqué totalement de respect à l'égard de la communauté internationale et de cette instance en faisant rapidement volte-face et en bloquant les travaux de la Conférence du désarmement. Nous tous à la Conférence continuons de payer les pots cassés qui résultent de ce comportement irresponsable du Pakistan.

La Conférence du désarmement doit rejeter l'approche adoptée par le Pakistan dans le but de politiser ses travaux et de la détourner de son mandat.

Puisque j'ai déjà dit tout ce que j'avais à dire, je ne prendrai plus la parole pour faire au Pakistan l'honneur de lui répondre et je ne passerai pas davantage de temps sur cette question, par respect pour ce débat de haut niveau et pour les travaux de la Conférence du désarmement menés sous votre présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie vivement le distingué Ambassadeur d'Inde. Je donne maintenant la parole au distingué Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous adresser nos félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui de notre délégation.

Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse, dans la mesure où plusieurs pays ont mentionné la République populaire démocratique de Corée dans leurs déclarations au cours du débat de haut niveau. D'emblée, ma délégation rejette catégoriquement toutes ces accusations portées à l'encontre de mon pays.

Premièrement, en ce qui concerne les observations formulées par les États-Unis, la République populaire démocratique de Corée a déployé des efforts sincères et fait preuve d'une patience extrême pour empêcher l'aggravation des tensions dans la péninsule coréenne et dans la région. Toutefois, la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée a atteint un niveau extrême au lieu de favoriser l'apaisement. L'établissement d'une relation renouvelée entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis passe nécessairement par la renonciation de ces derniers à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Deuxièmement, pour répondre aux observations de la Corée du Sud, je tiens à réaffirmer notre position, telle qu'elle a été exprimée par mon Ambassadeur dans sa déclaration au début de cette session. L'avenir des relations intercoréennes dépend entièrement de l'attitude des autorités sud-coréennes. Celles-ci devraient cesser de se montrer hostiles envers l'autre partie, prendre au sérieux les déclarations Nord-Sud et les appliquer à la lettre.

Troisièmement, permettez-moi de répondre à l'accusation absurde portée par le Japon. Bien que sa Constitution nationale lui interdise de posséder des forces militaires régulières, le Japon n'a cessé de poser des jalons pour devenir une puissance militaire dans la région, en invoquant les menaces posées par les pays voisins et en augmentant ses dépenses militaires pour équiper ses forces de légitime défense de matériel militaire moderne.

Nous sommes tous parfaitement conscients que ce renforcement inconsidéré des forces militaires constitue une menace réelle et grave pour la paix et la stabilité dans la région, dans la mesure où le Japon est une nation coupable de crimes de guerre qui a infligé des souffrances et des malheurs indescriptibles aux pays asiatiques au cours du siècle dernier. La communauté internationale ne doit pas fermer les yeux sur les dangereux desseins du Japon, qui entend devenir une puissance militaire, une situation qui aurait des conséquences dévastatrices pour la région.

Enfin, j'en ai assez d'entendre encore et toujours les mêmes arguments stéréotypés émanant des pays européens tels que l'Allemagne, la Slovaquie et la Pologne. Leurs allégations sont provocatrices, motivées par des considérations politiques et fondées sur une idée obsolète qui fait délibérément fi de la réalité. Ils ne méritent donc pas la moindre réponse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de la République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter du succès rencontré par le débat de haut niveau de la Conférence, qui a bénéficié cette année d'une participation massive. J'ai demandé la parole afin de réagir à la déclaration concernant la Syrie faite par le Secrétaire d'État des États-Unis lors du débat de haut niveau, ainsi que pour répondre aux remarques de mon collègue des États-Unis.

Dans leurs déclarations, les États-Unis ont profité de la tribune de la Conférence du désarmement pour promouvoir leurs campagnes politiques dirigées contre la Syrie, qui se fondent sur des allégations relatives à l'emploi d'armes chimiques. Il s'agit là d'un exemple illustrant la politisation dont font l'objet les travaux de la Conférence et les tentatives de la détourner de son rôle d'instance de négociation technique. Afin de ne pas faire perdre de temps à la Conférence en répétant que la Syrie dément catégoriquement posséder ou employer toute arme chimique et que nous condamnons l'emploi de telles armes et d'autres armes de destruction massive en tout lieu, en tout temps et par quiconque, je me contenterai de rappeler certains faits.

Premièrement, la République arabe syrienne respecte pleinement toutes ses obligations légales au titre de la Convention sur les armes chimiques depuis son adhésion à la Convention en 2013. Elle a démantelé son programme d'armes chimiques, éliminé ses composants et entièrement détruit ses installations de production et de stockage sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et ce, en un temps record et dans un climat de sécurité extrêmement complexe. Ces éléments ont été confirmés par M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice spéciale de la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU, dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil de sécurité en juin 2014 au terme de la mission. Ils ont également été confirmés par les rapports du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui font état de la bonne coopération de la République arabe syrienne avec l'Organisation et avec les équipes techniques dépêchées sur place, notamment l'Équipe d'évaluation des déclarations. Dans des lettres adressées au Directeur général de l'Organisation, mon Gouvernement a clairement indiqué qu'il était disposé à donner suite aux réunions et consultations techniques destinées à résoudre les questions en suspens, comme convenu précédemment, et qu'il s'engageait à coopérer avec lui dans le cadre d'un dialogue structuré, lequel a permis de réaliser des progrès notables sur un certain nombre de ces questions, dont certaines ont été récemment résolues.

Deuxièmement, les États-Unis d'Amérique sont le seul État partie qui possède encore des armes chimiques déclarées et qui ne les a pas détruites. Ce constat ressort également du récent rapport de l'Organisation sur l'application de la Convention. Au mépris de l'objectif

de la Convention, qui est de contribuer à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies, les États-Unis continuent d'utiliser la Convention comme prétexte pour lancer ou menacer de lancer des attaques militaires unilatérales en violation de la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international. Leur comportement constitue donc la principale menace pour le régime de non-prolifération établi par la Convention.

Troisièmement, la pression exercée par les États-Unis sur le Secrétariat technique de l'Organisation pour influencer ses conclusions et ses rapports, la politisation continue de la Convention et le détournement de ses dispositions en vue de cibler des États bien précis sont autant d'éléments qui nuisent clairement à la crédibilité et à l'avenir de l'Organisation. Ces préoccupations ont incité un groupe de scientifiques et de personnalités ayant travaillé avec l'Organisation, notamment l'ancien Directeur général José Bustani, à adresser une lettre à l'actuel Directeur général le 8 février de cette année, dans laquelle ils expriment leurs inquiétudes quant à l'avenir de l'Organisation du fait des conclusions trompeuses et de la manipulation dont a fait l'objet le rapport final de la mission d'établissement des faits sur l'incident relatif à une allégation d'emploi d'armes chimiques à Douma en 2018. Dans cette lettre, ils demandent également à ce que la crédibilité et l'impartialité de l'Organisation soient rétablies. La dénommée « Équipe d'enquête et d'identification » évoquée par notre collègue des États-Unis a été mise sur pied à la suite d'une manipulation des dispositions de la Convention et en vertu d'une résolution adoptée lors d'une session extraordinaire de la Conférence des États parties à laquelle plus de la moitié des États membres étaient absents, rendant ainsi la décision illégale. Sur le plan du contenu, les rapports de l'équipe susvisée reposent sur une approche qui manque de transparence, de professionnalisme et de crédibilité et qui a donné lieu, dans de précédents rapports, à des conclusions erronées. Cette approche se fonde sur la manipulation des faits, une pratique à laquelle l'Organisation s'est livrée dans de précédents rapports, au mépris des normes professionnelles et des exigences de l'Annexe sur la vérification de la Convention.

Pour terminer, il y a lieu de rappeler que des armes chimiques ont été employées pour la première fois en Syrie lorsque les terroristes du Front el-Nosra, classé par l'ONU comme une entité terroriste, ont tiré un obus contenant des gaz chimiques sur un poste de contrôle de l'armée syrienne dans la ville de Khan el-Assal, dans le gouvernorat d'Alep, le 19 mars 2013. Vingt-cinq personnes, dont 16 soldats, ont été tuées dans l'attaque, et des dizaines d'autres ont été blessées après avoir respiré des gaz toxiques. Nombre de ceux qui ont suivi cette affaire savent qu'en raison de la pression exercée à l'époque par les États-Unis et certains de leurs alliés sur le Secrétaire général, la demande formulée par la Syrie pour ouvrir une enquête sur l'incident n'a pas été entendue. Depuis lors, les États-Unis ne cessent de se servir de cet incident dans leurs campagnes politiques et médiatiques dirigées contre le Gouvernement syrien, profitant du rôle joué par l'organisation des Casques blancs, laquelle entretient des liens avec des organisations terroristes et est financée par les États-Unis et certains de leurs gouvernements alliés, pour fabriquer de toutes pièces des attaques à l'arme chimique. Dans ce contexte, on comprend mieux l'opposition manifestée par les États-Unis face à l'initiative russe visant à négocier un accord contre le terrorisme chimique et biologique au sein de la Conférence du désarmement.

Enfin, permettez-moi de répondre brièvement aux commentaires de notre collègue des États-Unis sur la question de la responsabilité. Je lui rappellerai que le massacre de civils au moyen d'armes de destruction massive est une pratique américaine dont le monde a été témoin au cours du siècle dernier, et que les États-Unis ne sont donc pas en position – ni moralement ni politiquement – de parler de responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur de la République arabe syrienne et donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite prendre la parole au titre du droit de réponse à la suite de la déclaration formulée par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, les activités de développement nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée sont menées en violation flagrante d'une série de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU exhortant le pays à abandonner tous ses programmes d'armement nucléaire et de missiles balistiques.

Nous espérons vivement que l'action diplomatique actuelle aboutira au démantèlement complet, vérifiable et irréversible, par la République populaire démocratique de Corée, de la totalité de ses armes de destruction massive et de ses missiles balistiques de toutes portées – un objectif que nous poursuivons tous en vertu des résolutions connexes du Conseil de sécurité. Les allégations concernant le Japon portées par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée sont sans fondement.

Je tiens à souligner que depuis plus de soixante-dix ans, le Japon pose sur son histoire un regard empreint d'humilité. Il veille de tout temps au respect de la démocratie et des droits de l'homme et contribue à la paix et à la prospérité de la région Asie-Pacifique et de la communauté internationale.

S'agissant de sa capacité de défense, le Japon adhère au principe fondamental d'une politique exclusivement défensive conforme à sa Constitution. Le Japon entend bien demeurer la nation pacifique qu'il a choisi d'être.

Le Japon et la République populaire démocratique de Corée devraient s'efforcer de surmonter leur méfiance réciproque et d'approfondir leur coopération afin d'instaurer une paix véritable en Asie du Nord-Est. Le Japon souhaite appeler la République populaire démocratique de Corée à partager cette approche et à œuvrer ensemble à un avenir radieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Japon et donne maintenant la parole au distingué Représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Mardaliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'exerce notre droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Arménie.

Nous déplorons le fait que l'Arménie abuse de cet auguste organe pour propager des informations fabriquées de toutes pièces contre mon pays, informations que ma délégation rejette catégoriquement. Il est effarant de constater que l'Arménie accuse sans vergogne l'Azerbaïdjan des actes qu'elle a elle-même commis lors de son agression militaire contre les Azerbaïdjanais entre septembre et novembre 2020. Les forces armées arméniennes ont employé à plusieurs reprises des bombes à sous-munitions interdites et des projectiles au phosphore blanc lors d'attaques délibérées et sans discrimination contre des zones fortement peuplées d'Azerbaïdjan, situées à la fois dans la zone de conflit et bien au-delà de la zone militaire.

Ces attaques ont coûté la vie à 101 civils azerbaïdjanais, dont 12 enfants, et en ont blessé plus de 400 autres. En violation des obligations impératives qui lui incombent en vertu du droit international coutumier et du droit international humanitaire, l'Arménie a décidé de recourir à des enfants soldats et d'utiliser les jardins d'enfants se trouvant dans les bâtiments scolaires à des fins militaires.

Tous ces faits ont été très largement attestés par divers acteurs internationaux et confirmés dans plusieurs rapports établis par des organisations non gouvernementales internationales, telles que Human Rights Watch et Amnesty International. L'Arménie a refusé de communiquer les cartes des champs de mines qu'elle a posés pendant son occupation des territoires azerbaïdjanais. À la veille du retrait de ses militaires du territoire azerbaïdjanais, ces mines ont fait 15 morts et 65 blessés parmi les citoyens azerbaïdjanais depuis la fin des hostilités entre les deux pays, conformément à la déclaration trilatérale signée par les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie et de l'Arménie le 10 novembre 2020. La situation continue de faire peser de lourdes menaces sur la vie et la sécurité de la population azerbaïdjanaise et entrave la réalisation du droit inaliénable d'environ un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays de retourner sur leur terre natale en toute sécurité et dans la dignité.

Si l'Arménie tient réellement à jouer un rôle dans la consolidation de la paix régionale et à tirer parti des perspectives offertes par la signature de la déclaration trilatérale, qui a jeté les bases d'une normalisation des relations interétatiques entre nos deux États, elle devrait s'attacher à s'acquitter en bonne et due forme des obligations qui lui incombent en vertu des déclarations du 10 novembre 2020 et du 11 janvier 2021, notamment en cessant de déployer des groupes terroristes voués au sabotage sur le territoire de l'Azerbaïdjan et en retirant toutes ses forces armées encore présentes sur ce territoire.

Quant aux membres du groupe terroriste chargé d'opérations de sabotage et appartenant aux forces armées arméniennes, capturés dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, ces personnes ne sont pas considérées comme des prisonniers de guerre au sens du droit international humanitaire. Ils ont été déployés sur le territoire de l'Azerbaïdjan deux semaines après la signature de la déclaration trilatérale sur la cessation des hostilités. Ils ont franchi illégalement la frontière internationale entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et ont commis des actes de sabotage et de terrorisme contre des militaires et des civils azerbaïdjanais, qui ont coûté la vie à quatre soldats azerbaïdjanais et blessé grièvement un civil. Leur responsabilité est engagée en vertu de la législation pénale de l'Azerbaïdjan et une enquête est en cours.

En conclusion, nous invitons l'Arménie à faire sienne la nouvelle réalité qui a émergé dans la région : l'Azerbaïdjan a effectivement rétabli son intégrité territoriale et sa souveraineté sur ses territoires internationalement reconnus en amenant l'Arménie à accepter la paix. Le conflit du Haut-Karabakh est terminé et appartient à l'histoire.

Nous sommes fermement convaincus que tous les efforts doivent être déployés pour saisir cette occasion unique d'instaurer une paix et une stabilité durables dans la région. L'Azerbaïdjan est attaché à la déclaration trilatérale et manifeste sa volonté de tourner la page de l'hostilité, de la haine et de la confrontation afin de façonner l'avenir de la région.

Et, enfin et surtout, la déclaration de l'Arménie a par ailleurs prouvé que, de par son comportement, ce pays est encore loin de se montrer responsable et de vouloir nouer des relations fondées sur la lettre et l'esprit du droit international. Au lieu de se tourner vers l'avenir et d'apprécier comme il se doit les nouvelles réalités régionales et les possibilités qui en découlent, l'Arménie a une nouvelle fois fait une déclaration qui, à notre grand regret, témoigne de la logique destructrice adoptée par l'establishment politique arménien.

Cette vision des choses est en contradiction avec le cadre de paix, de sécurité et de coopération dans la région qui fait suite à cette déclaration trilatérale. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative pathétique d'attiser les tensions et d'encourager l'inimitié.

Nous condamnons fermement cette attitude adoptée par l'Arménie et appelons la communauté internationale à persuader ce pays de ne pas agir au détriment des efforts actuellement déployés pour rétablir la paix et la stabilité dans notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de l'Azerbaïdjan. Je donne maintenant la parole à la distinguée Représentante de la République de Corée.

M^{me} Choi Soonhee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais répondre brièvement aux observations formulées par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Nous restons fermement convaincus que le dialogue et la diplomatie nous permettront d'instaurer une paix et une stabilité véritables et durables dans la péninsule coréenne. Dans cet esprit, nous avons demandé à la République populaire démocratique de Corée de répondre à notre appel en faveur de la reprise du dialogue, comme l'a souligné mon Vice-Ministre des affaires étrangères lors du débat de haut niveau d'hier.

À cette occasion, j'espère également que la communauté internationale apportera son soutien indéfectible au processus de paix dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie vivement la distinguée Représentante de la République de Corée. Je donne maintenant la parole au dernier orateur sur ma liste, à savoir le Représentant de l'Arménie.

M. Yeritsyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour exercer notre droit de réponse à la suite de la déclaration de l'Azerbaïdjan. La situation actuelle dans le Haut-Karabakh est le résultat d'une violation flagrante, par l'Azerbaïdjan, des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des objectifs du droit international, notamment l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, le règlement pacifique des différends, ainsi que l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples. Tels étaient les principes fondamentaux convenus pour la résolution du conflit du Haut-Karabakh, proposés par les médiateurs internationaux mandatés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et soutenus par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Ne vous y trompez pas : une solution imposée par le recours à la force brute et sans retenue, des crimes de guerre odieux et de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ne saurait constituer la base d'une paix durable et viable.

Les médias sociaux regorgent de vidéos et d'images illustrant l'immense cruauté commise par les forces armées azerbaïdjanaises à l'encontre des Arméniens. Selon la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, une vidéo montrant des troupes azerbaïdjanaises exécutant sommairement deux Arméniens capturés laisse penser que des crimes de guerre ont été commis. Cette affaire a fait l'objet d'une enquête approfondie et a été vérifiée par Bellingcat. Ibad Huseynov, qui a récemment été décoré du titre de héros national d'Azerbaïdjan par le Président de ce pays, M. Ilham Aliyev, est surtout célèbre pour une photo sur laquelle il pose avec la tête tranchée d'un Arménien. La liste effroyable et horrificante des atrocités commises à l'encontre des Arméniens est bien plus longue. Les partisans de la paix ne font pas l'éloge de bourreaux qui décapitent des êtres humains et ne les érigent pas en héros nationaux.

Le discours moralisateur de paix que prêche l'Azerbaïdjan ne s'accompagne pas des gestes correspondants qui s'imposent sur le terrain. L'Azerbaïdjan refuse toujours de libérer les prisonniers arméniens, leur inflige des traitements cruels et inhumains et continue de menacer l'Arménie et le Haut-Karabakh d'une nouvelle guerre. Voilà une drôle de façon de mener une politique pacifique en réponse aux appels lancés par l'Arménie en faveur d'actions positives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de l'Arménie. Je viens juste de recevoir la dernière demande de droit de réponse. Je donne donc la parole au distingué Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour répondre aux observations qui viennent d'être formulées au sujet de la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne les commentaires de la Corée du Sud, je préférerais ne pas revenir sur ma déclaration précédente, dans laquelle j'ai exprimé très clairement notre position.

Quant aux remarques du Japon : avant de rejeter la faute sur les autres, le Japon devrait apporter la preuve qu'il ne renouera pas avec son passé humiliant et le faire non pas en paroles, mais en actes ; c'est-à-dire en renonçant à son ambition de devenir une puissance militaire dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Sur ce, aucune autre délégation ne semble demander la parole. Ceci conclut donc nos travaux pour aujourd'hui. La présidence ne convoquera pas de nouvelle séance plénière de la Conférence cette semaine. Le secrétariat de la Conférence prendra contact avec chacun d'entre vous concernant les dispositions logistiques de la prochaine séance plénière, qui se tiendra la semaine prochaine.

La séance est levée.

La séance est levée à 16 h 45.